



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

LES CROUES DE CRUET



ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Introduction:

Cruet est une commune de Savoie, comprise dans la Communauté de Communes Coeur de Savoie (43 communes – 34 763 habitants au recensement 2011) et membre du Parc Naturel Régional des Bauges.

- Le territoire de la commune couvre 1006 ha, s'étalant de 270 m à 1400 m d'altitude adossé au massif des Bauges, réparti en 5 hameaux historiques.
- Cruet compte 1061 habitants en 2019.

Historique de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :

- La compétence périscolaire était assurée, au début des années 2000 par la Communauté de Communes de la Combe de Savoie. Le personnel communal était mis à la disposition de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie. Les frais de fonctionnement (personnel, électricité,...) assumés par la commune pour le périscolaire, étaient remboursés annuellement par la Communauté de Communes Combe de Savoie.
- Le 1er janvier 2014, les Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette-Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie, ont fusionné en un nouvel EPCI : la Communauté de Communes de Coeur de Savoie. Ce nouvel EPCI a assuré la compétence périscolaire quelques mois.
- Pour permettre de finir l'année scolaire dans les mêmes conditions, une convention de prestation de service a été passée entre la commune et la Communauté de Communes Coeur de Savoie, portant sur la coordination des temps d'accueil périscolaire, pour la période du 1er avril au 31 août 2014.
- Depuis, le 1er septembre 2014, la commune de Cruet assure donc la compétence périscolaire. Les locaux communaux et le personnel communal étaient déjà en place pour le fonctionnement du périscolaire.
- La commune de Cruet a créé un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les Croués de Cruet (récépissé de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, en date du 11 juillet 2014)
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, un Projet Educatif de Territoire a été mis en place en 2014 afin d'organiser les temps d'activité périscolaires. Ceux-ci sont organisés les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.
- En Juin 2019, Le conseil Municipal a été saisi afin de se positionner de nouveau sur les rythmes scolaires. Dans la continuité du conseil d'école, le conseil municipal a voté un retour à la semaine de 4 jours, et donc une suppression des Temps d'activité Périscolaires.

1-Les objectifs pédagogiques :

Le projet pédagogique est défini par différents objectifs pédagogiques :

- Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière
- Permettre à chaque enfant de se construire des repères
- Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités répondant à leurs besoins
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie

Le projet pédagogique 2019-2020 s'articulera autour de l'organisation du temps du repas, dans le respect du rythme de chacun.

Le projet pédagogique est mis en action sur le terrain via des objectifs opérationnels qui se déclinent de la façon suivante :

Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière :

Travailler sur les différences de chacun, tenir compte des différents rythmes en adaptant nos comportements, mettre en place une relation de confiance avec l'enfant et sa famille.

Permettre à chaque enfant de se construire des repères :

Des adultes référents et permanents ; la mise en place de rituels dans l'organisation de la vie quotidienne (lavage des mains, passage aux toilettes, goûter..)

Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie :

Valorisation et responsabilisation des plus grands pendant les temps de repas ; mise en situation d'autonomie pour les temps de vie quotidienne de la journée (se laver les mains avant le repas, aller aux toilettes, manger seul) ;

Permettre aux enfants de s'exprimer et de développer leur esprit critique :

Prise en considération des remarques des enfants pour améliorer les repas et les temps de midi.

2-Périodes et mode de fonctionnement :

L'accueil de loisirs fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors périodes de vacances scolaires.

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

Garderie du matin : de 7h30 à 8h20

Restaurant scolaire : de 11h30 à 13h30

Garderie du soir : de 16h30 à 18h30

3-Une équipe pédagogique de qualité :

- Travail sur la complémentarité de l'équipe notamment grâce à leurs expériences professionnelles, leurs diplômes...
- Formation des agents sur différents thèmes en lien avec leur fonction (1ers secours, normes HACCP)

4- Déroulement des temps de garderie :

- **Accueil du matin** de 7 heures 30 à 8 heures 20

L'objectif est de favoriser l'accueil individuel des enfants et ouvrir le dialogue avec les familles

Déroulement :

Les enfants sont accompagnés par leur(s) parent(s) en salle de garderie. Chaque enfant est salué par son prénom à son arrivée. Afin de favoriser un temps d'accueil pour permettre à chaque enfant de commencer sa journée en douceur, des jeux calmes sont proposés. Puis les animatrices guident les enfants dans chaque classe à 8h20.

- **Accueil du soir** de 16 heures 30 à 18 heures 30

La journée étant suffisamment longue pour les enfants, il ne s'agit pas ici de faire de la découverte ou de l'apprentissage, mais plutôt de réinvestir les acquis, de se détendre individuellement ou collectivement.

A la fin de l'école, les animatrices en charge de la garderie du soir récupèrent les enfants. Les enfants sont invités à prendre leur goûter soit sous le préau, soit dans la salle de garderie. Les parents viennent récupérer leurs enfants à la porte de la garderie. Les animatrices profitent de ce moment pour informer les parents du déroulé de la journée des enfants.

5- Le temps du repas :

La mise en service du nouveau restaurant scolaire est l'occasion pour tous de réfléchir à l'organisation de ce temps particulier dans la journée de l'enfant. Cela doit être un moment de plaisir et de détente, et non une source de stress, notamment pour les plus petits.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, le temps du midi va être allongé de 15 minutes (de 11h30 à 13h30 au lieu de 11h45).

2 services seront donc organisés.

A 11h30, L' ASTEM de maternelle accompagne les enfants inscrits à la cantine aux toilettes. Ils se lavent les mains puis rejoignent le restaurant scolaire. Ils sont invités à s'asseoir aux petites tables. Ils s'installent à la place qu'ils souhaitent. Les entrées sont déjà servies dans les assiettes.

Les enfants de maternelle, CP et quelques CE1 en fonction du nombre d'enfants prévus, mangent au 1^{er} service.

Pendant ce temps, les CE et les CM jouent dans la cour.

A 12h30, les enfants du 1^{er} service sortent. Les PS et MS jouent jusqu'à 13h puis vont à la sieste avec l'ATSEM. Les autres restent dehors jusqu'à 13h20.

Les CE et les CM entrent dans le restaurant scolaire afin de prendre leur repas.

Un chef de table sera désigné à chaque table, pour les 2 services. Cet enfant sera le seul à pouvoir se lever pendant le repas, pour remplir le pot d'eau aux fontaines prévues à cet effet par exemple. Les entrées et plats sont servis à l'aide d'un chariot, à l'assiette. Chaque enfant est invité à goûter ce que l'on sert, mais il n'y a pas d'obligation de finir son assiette. Les enfants ont le droit de ne pas aimer ce qui est proposé. Une attention toute particulière sera apportée à tout faire goûter à chacun.

Les enfants sont resservis à leur demande.

Afin de rendre ce moment convivial et chaleureux, les animatrices sont invitées à s'asseoir à table avec les enfants aussi souvent que possible.

Des animations ainsi que des repas à thèmes seront organisés tout au long de l'année en lien avec le prestataire.

Les anniversaires sont fêtés à la fin de chaque mois. Les enfants concernés sont invités à souffler les bougies sur un gâteau fait maison par le chef cuisinier de Newrest.

Concernant les repas, une rencontre est organisée chaque année avec le prestataire. C'est l'occasion de faire le point sur les améliorations à apporter sur le contenu des assiettes. Il a déjà été demandé à ce que les repas soient majoritairement faits maison, avec des produits locaux ou aux provenances identifiées. Les viandes reconstituées sont interdites. L'équipe pédagogique veille chaque jour à ce que les repas soient bons et donnent envie aux enfants de manger. Dans un souci de respect de l'écologie, les portions individuelles sont limitées au maximum, notamment pour les fromages et les desserts. Les fromages à la coupe sont privilégiés et les desserts servis dans des coupelles en verre (compote, salade de fruits, crème dessert...)

Enfin, un des points à améliorer au maximum pendant ce temps de cantine est le niveau sonore. Les enfants étant nombreux, il y a souvent beaucoup de bruit, ce qui n'est confortable pour personne. Les nouveaux locaux sont équipés afin de réduire le bruit au maximum, les nouvelles tables ont un revêtement particulier afin de limiter la résonance. L'équipe pédagogique mettra en place des outils afin de permettre aux enfants de profiter de ce temps de discussion et d'échanges dans le calme et le respect de chacun.

Conclusion :

Ce document est le guide annuel du fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement Les Croués de Cruet. Il est transmis à l'équipe pédagogique et aux familles. Il sert à l'équipe de cadre de travail et est validé chaque année par Mr le Maire.